



Procès verbal pour stationnement

Par **lise97**, le **17/03/2014** à **11:51**

Bonjour,

Mon mari vient d'avoir un PV car il était stationné sur une pelouse un jour de marché. Ce jour là il y avait plusieurs voitures stationnées à côté de lui mais lui seul a eu un PV. Je lui ai demandé comment cela ce fait'il ? Il m'a expliqué que le maire de la commune ne supporte pas son employeur car il se présente aux élections municipales afin de faire virer le maire qui ne fait rien pour la commune. Mon mari pense que ce pv est une vengeance.

Pouvez-vous nous aider à savoir quoi faire contre cet abus ? nous allons contester bien sûr, mais on a peur que cela n'aille trop loin. Serions-nous obligés de prendre un avocat ? mais nous n'en avons pas les moyens. Que faire ? se battre contre l'Administration et le Trésor Public ? pas facile !!!!

Merci pour votre aide.

Cordialement
Lise

Par **Lag0**, le **17/03/2014** à **13:24**

Bonjour,

Il faut bien savoir que si le stationnement est réellement interdit ou gênant à cet endroit, le fait que les autres véhicules n'aient pas été verbalisés ne vous permet pas de contester votre PV. En effet, la non verbalisation des autres ne vous dégage jamais de vos responsabilités.

En revanche, si effectivement il n'y a aucune base au PV (stationnement pleinement autorisé à cet endroit), vous pouvez contester en argumentant sur cette autorisation.

Par **lise97**, le **18/03/2014** à **16:22**

Bonjour,

Je vous remercie pour la réponse.

j'ai effectivement dit à mon mari que si le stationnement est interdit et qu'il a eu un pv, il doit la régler sans contester.

Cordialement

Lise